

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 JUIN à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU, Maire.

Présents: Didier ROUSSEAU, Véronique L'ANDAIS, Jean-Luc GAUDIN, Nelly VIDAL, Rachel PAYET, James DAVID, Stéphane WOLFF, Sandrine RONDEAU

Absents excusés : Cyrille MERCIER, Guillaume BAUDRY, Lionel DICANOT

Pouvoir : Cyrille MERCIER donne pouvoir à Didier ROUSSEAU.

Secrétaire : Nelly VIDAL

Affiché le : Lundi 12 Juin

N° 1

OBJET : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS – ELECTIONS SENATORIALES

VU le Décret N°2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU la circulaire ministérielle IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs et Mesdames Jean-Luc GAUDIN, James DAVID, Sandrine RONDEAU et Rachel PAYET.

Election des délégués

Les candidatures enregistrées : L'ANDAIS Véronique

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après l'enregistrement des candidatures (1), il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme L'ANDAIS Véronique : 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : RONDEAU Sandrine, VIDAL Nelly, WOLFF Stéphane.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après l'enregistrement des candidatures (3), il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme RONDEAU Sandrine : 9 voix
- Mme VIDAL Nelly : 9 voix
- Mr WOLFF Stéphane. : 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance se termine à 20 heures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Didier ROUSSEAU.